



Destinataires : À tous les parents et les élèves du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeur : Mario Cyr, directeur général

Date : 3 février 2021

Objet : **Annonces du premier ministre et du ministre de l'Éducation**

---

Suite aux annonces du premier ministre du 2 février et comme l'a confirmé le ministre de l'Éducation, nous vous confirmons que la semaine de relâche sera maintenue.

Il sera interdit pour les établissements scolaires d'offrir des services de garde réguliers durant la période de la relâche. Toutefois, afin de soutenir les parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité jugé essentiel, des services de garde d'urgence seront offerts.

Du 19 au 28 février, les parents qui occupent un emploi parmi ceux qui auront été identifiés auront accès à un formulaire d'inscription centralisé sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca) afin de réserver une place dans un point de service. Cette inscription préalable permettra aux écoles de prévoir le nombre d'enfants qui fréquenteront leur service et d'organiser les groupes en conséquence. La liste des emplois visés sera publiée sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

En ce qui concerne la présence à l'école, nous vous confirmons que les directives actuelles sont maintenues après le 8 février. Les élèves du préscolaire, du primaire, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire et des classe d'adaptation scolaire continuent de fréquenter l'école tous les jours. Les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> secondaire poursuivent la fréquentation en alternance. De plus, il n'y a aucun changement dans les mesures sanitaires en place ni dans les activités de l'école. Nous devrions recevoir une mise à jour des informations dans deux semaines.

Nous vous faisons suivre, pour votre information, un document de référence diffusé sur [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

Nous vous invitons à respecter les mesures sanitaires en vigueur.